

BIOALLIANCE PHARMA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 3.105.523,50 euros
Siège Social : 59, boulevard du Général Martial Valin - 75015 Paris
410 910 095 RCS Paris

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 2 janvier 2007 au 9 novembre 2007 (la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme) :

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte (1)	0,08 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (2)	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (1)	9 501
Valeur comptable du portefeuille (1)	108 388,38 euros
Valeur de marché du portefeuille (1)	109 641,54 euros

(1) A la date de publication du descriptif du programme

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme

	Flux bruts cumulés (1)*		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme**			
	Achats	Ventes/ Transferts***	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	265 024	255 523	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance max. moyenne (2)						
Cours moyen de transaction (3)	12,51	12,55				
Prix d'exercice moyen (4)						
Montants	3 315 626,05	3 207 991,09				

(1) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme. Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) Indiquer la durée restant à courir à la date de la publication du descriptif du programme.

(3) Concerne les opérations effectuées au comptant.

(4) Indiquer pour les flux bruts cumulés, le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues.

* Les flux cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

** Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

*** Préciser la nature de l'opération de transfert (exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créance donnant accès au capital...).

2) Répartition par objectifs des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 9 501 représentant 0,08% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : 9 501
- Opérations de croissance externe : 0
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

3) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 24 avril 2007
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 1.243.069 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 9 501 (soit 0,08% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 233 568 actions (soit 9,92% du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 26,60 euros
- **Objectifs [par ordre de priorité décroissant]** :
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - Assurer la couverture de tout plan d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
 - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions ainsi rachetées, conformément à l'autorisation conférée au directoire par l'assemblée générale du 24 avril 2007 dans sa septième résolution.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 24 avril 2007, soit jusqu'au 23 octobre 2008.

La présente publication est disponible au siège social, pour toute personne en faisant la demande.